



CRITERES DE JUGEMENT ET DEROULEMENT DES COMPETITIONS DE BODY HANDISPORT Saison 2016-2017

ARTICLE 1 : LA LICENCE

Petit rappel : pour pouvoir participer aux compétitions AFBBN, les athlètes doivent être titulaire d'une licence valable pour la saison en cours. Elle sera délivrée aux compétiteurs dans les conditions suivantes :

- s'engager à respecter l'ensemble des règles et règlements de l'AFBBN,
- s'interdire l'utilisation de produits dopants
- s'engager à respecter les règles relatives à la protection de la santé comme l'obligation de se soumettre au suivi médical : *un certificat médical daté de moins de 3 mois, autorisant le compétiteur à participer aux compétitions est **obligatoire** car pour certaines pathologies, les efforts fournis lors de la compétition peuvent induire le déclenchement d'une poussée ou une grande fatigabilité.*

ARTICLE 2 : TENUE

Athlètes Assis

HOMMES

Pantalon sport autorisé, aucun bijou (sauf alliance) ne sera toléré

FEMMES

Pantalon sport autorisé.

Athlètes Debout

HOMMES

Maillot de scène, aucun bijou (sauf alliance) ne sera toléré

FEMMES

Maillot deux pièces

Un léger maquillage est admis. Seuls les bijoux suivants sont autorisés (dans la limite du bon goût) : boucles d'oreilles, bracelet et alliance. Paillettes et strass autorisés.

ARTICLE 3 : CATEGORIES

Athlètes Assis : HOMMES 1 Seule catégorie
 FEMMES 1 Seule catégorie

Athlètes Debout : HOMME 1 seule catégorie
 FEMME : 1 seule catégorie

ARTICLE 4 : CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement est fondé sur l'observation du développement musculaire harmonieux résultant d'un travail de musculation régulier. Il porte sur les critères essentiels suivants :

Ligne : symétrie et équilibre des masses musculaires
Densité : fermeté et qualité des fibres musculaires
Définition musculaire : relief musculaire

Les juges devront privilégier l'ensemble du physique, les athlètes ne pouvant pas tenir les poses très longtemps.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Une compétition se déroule en 4 passages pour les athlètes debout et 3 passages pour les athlètes assis (pas de présentation statique).

Pour permettre aux athlètes de changer de tenue pour le 4^{ème} passage (posing libre), celui-ci ne sera pas effectué à la suite des comparaisons mais sera déterminé par le collège de compétition.

PREMIER PASSAGE : LA PRESENTATION

Pour les athlètes debout :

Tous les athlètes d'une même catégorie se présenteront sur scène en position corrigée de face, talons joints.

A la demande du chairman, ils effectueront un quart de tour sur la gauche de manière à se présenter de profil, puis ils effectueront de nouveau un quart de tour sur la gauche de manière à se présenter dos aux juges, puis un quart de tour sur la gauche afin de présenter leur autre profil et enfin, ils termineront par un dernier quart de tour à gauche pour se présenter à nouveau face aux juges.

Ce premier passage s'effectue sans pose ni contraction musculaire.

Pas de « présentation » pour les athlètes assis.

DEUXIEME PASSAGE : LES POSES IMPOSEES

Le chairman fera exécuter aux athlètes les poses imposées décrites ci-dessous. Il procédera à un tirage au sort en fonction du nombre d'athlètes sur scène (à partir de 5 athlètes sur scène minimum).

TROISIEME PASSAGE : LES COMPARAISONS

On ne saurait trop insister sur l'importance des comparaisons. C'est ce qui aidera le juge à décider quel compétiteur a le meilleur physique du point de vue des critères de jugement.

Après la dernière pose imposée, le chairman demandera aux athlètes de la catégorie de rejoindre le fond de scène, en attente d'éventuelles comparaisons que demanderont les juges.

Les demandes de comparaisons seront énoncées par le responsable de table. S'il n'y a pas de comparaison, il sera possible de demander aux athlètes d'effectuer, à nouveau, les poses imposées.

QUATRIEME PASSAGE : LE POSING LIBRE

Dès que le responsable de table estimera terminées les poses imposées et les comparaisons de la catégorie, les athlètes quitteront la scène pour revenir individuellement, dans l'ordre de leur numéro, afin d'effectuer leur posing libre chronométré d'une minute trente pour les femmes et d'une minute pour les hommes.

ARTICLE 6 : LES POSES IMPOSEES – DESCRIPTIONS ET CRITERES DE JUGEMENT

1) *DOUBLE BICEPS DE FACE*

Pour les athlètes debout :

Face aux juges, les jambes à peu de distance l'une de l'autre sur une même ligne, le compétiteur lèvera les bras à hauteur des épaules et les pliera aux coudes. Les mains seront fermées et tournées vers le bas.

Poses spécifiques pour les femmes : face aux juges, les bras levés un peu au-dessus des épaules, les mains ouvertes ou fermées, une jambe placée sur le côté.

Pour les athlètes assis :

Face aux juges, le compétiteur lèvera les bras à hauteur des épaules et les pliera aux coudes. Les mains seront fermées et tournées vers le bas.

Poses spécifiques pour les femmes : face aux juges, les bras levés un peu au-dessus des épaules, les mains ouvertes ou fermées.

Ceci fera contracter les biceps et les muscles de l'avant-bras, qui sont les principaux groupes musculaires évalués dans cette pose. De plus, le compétiteur devra tenter de contracter autant de muscles que possible car les juges examineront tout son physique.

Lors de l'évaluation, le juge doit suivre une procédure définie qui permettra une évaluation complète du physique dans son ensemble.

Il doit d'abord regarder, les groupes musculaires mis en évidence tout en englobant l'intégralité du physique. Il regardera pour chaque groupe musculaire, le développement équilibré, la définition et la densité musculaire.

2) DORSAUX DE FACE :

Pour les athlètes debout :

Debout face aux juges les pieds peu écartés sur la même ligne, le compétiteur placera ses mains de préférence sur le bas de la taille et déploiera ses dorsaux. En même temps le compétiteur doit tenter de contracter autant de muscles frontaux que possible.

Pour les athlètes assis :

Face aux juges, le compétiteur placera ses mains de préférence sur le bas de la taille et déploiera ses dorsaux.

Pas de pose « dorsaux de face » pour les femmes.

Le juge doit vérifier l'élargissement des muscles dorsaux.

3) BICEPS CAGE :

Pour les athlètes debout :

Le compétiteur peut choisir son côté de pose, de manière à montrer son meilleur bras. Il se tiendra debout, son côté avancé vers les juges. Il pliera le bras situé à l'avant, dans une position à angle droit, le poing fermé et l'autre main agrippant le poignet. La jambe, la plus proche des juges sera pliée, et seuls les orteils seront en contact avec le sol. Dans cette position, le compétiteur bombera la poitrine et contractera le biceps au maximum, ainsi que les muscles de la cuisse, et en particulier le groupe musculaire des ischio-jambiers et par une pression vers le bas de ses orteils montrera un mollet contracté.

Le juge prêtera une attention particulière aux muscles pectoraux et à la courbe de la cage thoracique, aux biceps, aux biceps cruraux, aux jumeaux et conclura par un coup d'œil général, une fois de plus, de la tête aux pieds.

Pour les athlètes assis :

Le compétiteur peut choisir son côté de pose, de manière à montrer son meilleur bras. Il pliera le bras situé à l'avant, dans une position à angle droit, le poing fermé et l'autre main agrippant le poignet. Dans cette position, le compétiteur bombera la poitrine et contractera le biceps au maximum.

Le juge prêtera une attention particulière aux muscles pectoraux et à la courbe de la cage thoracique, aux biceps,

4) DOUBLE BICEPS DE DOS :

Pour les athlètes debout :

Le compétiteur se tiendra debout, dos aux juges, il pliera les bras et les poignets de la même manière que pour la pose double biceps de face et posera le pied droit en arrière reposant sur les orteils. Il contractera les muscles des bras autant que les muscles des épaules, de l'ensemble du dos, de la cuisse et du mollet.

Pose spécifique pour les femmes : dos aux juges, les bras au-dessus de la tête à hauteur des épaules, les mains ouvertes ou fermées, une jambe placée sur le côté.

Le juge jettera d'abord un d'œil aux muscles des bras et fera un examen général de la tête aux pieds, à un moment où il y a davantage de groupes musculaires à regarder que dans toutes les autres poses : le cou, les épaules, les bras, les avant-bras, les trapèzes, grand rond, sous-épineux, les masses lombaires et les dorsaux, les obliques, les fessiers, les biceps cruraux et les mollets.

Cette pose, probablement plus que les autres, aidera à déterminer la qualité de la densité, la définition et l'équilibre général musculaire du compétiteur.

Pour les athlètes assis :

Le compétiteur pliera les bras et les poignets de la même manière que pour la pose double biceps de face. Il contractera les muscles des bras autant que les muscles des épaules, de l'ensemble du dos.

Pose spécifique pour les femmes : dos aux juges, les bras au-dessus de la tête à hauteur des épaules, les mains ouvertes ou fermées.

5) DORSAUX DE DOS :

Athlètes debout :

Le compétiteur se tiendra de dos aux juges et placera les mains sur la taille, les coudes écartés, le pied gauche en arrière, reposant sur les orteils. Il contractera ensuite les dorsaux aussi largement que possible et exhibera un mollet contracté en appuyant ses orteils au sol.

Pas de pose « dorsaux de dos » pour les femmes et les athlètes assis.

Le juge recherchera la bonne ouverture des dorsaux en V, ainsi que la bonne densité musculaire et conclura encore avec le regard général de la tête aux pieds.

6) TRICEPS :

Athlètes debout :

Le compétiteur peut choisir le côté qu'il désire pour cette pose, de façon à montrer aux juges son meilleur bras. Il se tiendra debout, le côté gauche ou droit en direction des juges et placera les bras derrière le dos. Il peut soit croiser les doigts ou attraper le bras de devant par le poignet avec la main arrière. La jambe la plus proche des juges sera pliée au genou et seuls les orteils reposeront au sol. Le compétiteur exercera une pression sur son bras, provoquant ainsi la contraction du triceps. Il relèvera également la poitrine et contractera les muscles abdominaux autant que les muscles des cuisses et des mollets.

Le juge jettera d'abord un œil au triceps exposé et conclura ensuite avec l'inspection de la tête aux pieds. Dans cette pose et dans la pose BICEPS-CAGE, il doit y avoir un décalage de l'avant-bras vers l'arrière pour ne pas gêner la cage et éviter l'effacement de la taille. Le juge pourra ainsi comparer leur développement avec plus de justesse.

Athlètes assis :

Le compétiteur peut choisir le côté qu'il désire pour cette pose, de façon à montrer aux juges son meilleur bras. Le côté gauche ou droit en direction des juges et placera les bras derrière le dos. Il peut soit croiser les doigts ou attraper le bras de devant par le poignet avec la main arrière. Le compétiteur exercera une

pression sur son bras, provoquant ainsi la contraction du triceps. Il relèvera également la poitrine et contractera les muscles abdominaux.

Le juge jettera d'abord un œil au triceps exposé. Dans cette pose et dans la pose BICEPS-CAGE, il doit y avoir un décalage de l'avant-bras vers l'arrière pour ne pas gêner la cage et éviter l'effacement de la taille. Le juge pourra ainsi comparer leur développement avec plus de justesse.

7) ABDOMINAUX

Athlètes debout :

Debout face aux juges, le compétiteur placera les bras derrière la tête et une jambe en avant. Il contractera les muscles abdominaux par une flexion du tronc et une rétroversion du bassin. En même temps, il contractera les muscles de la cuisse placée en avant. Il est autorisé à changer de jambe et adopter une pose fixe pour les abdominaux.

Le juge observera l'ensemble musculaire abdominaux-cuisse et conclura avec un examen de la tête aux pieds.

Pas de pose « abdominaux » pour les athlètes assis.

ARTICLE 7 : LA NOTATION

LIGNE - SYMETRIE	DENSITE MUSCULAIRE	DEFINITION MUSCULAIRE
Équilibre musculaire	Qualité des fibres musculaires	Relief

Chaque athlète sera classé dans chaque domaine précisé ci-dessus. Le vainqueur aura le total de points le plus bas. Ex-aequo : l'athlète totalisant le plus grand nombre de meilleures notes sera vainqueur.

ARTICLE 8 : LE POSING LIBRE – DESCRIPTIONS ET CRITERES DE JUGEMENT

Durée : 1mn30 (Femmes) et 1mn (Hommes)

Pour ce passage, l'originalité de la tenue est laissée à l'appréciation de chaque concurrent. Il est toutefois demandé que celle-ci ne porte pas atteinte aux bonnes mœurs, à la compétition sportive et à la sécurité. Les accessoires sont admis et seront contrôlés à la pesée (animaux et armes interdits).

Les juges observeront la manière dont l'athlète sait mettre en valeur ses muscles, ainsi que l'originalité, la créativité et la valeur artistique du posing. Enfin, les juges prendront en compte les capacités de l'athlète à enrôler la foule et parfois même à jouer avec elle. L'athlète doit pouvoir montrer de l'enthousiasme et de la fierté.

Femmes et hommes en « individuels » : si une majorité de juges a choisi de prendre en compte le posing d'un athlète, celui-ci bénéficiera d'un bonus de 1 point sur le total de ses points retenus pour le classement.

Ce bonus sera affiché sur la feuille de résultat final.